

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 48 (1961)
Heft: 2: Neue Formen des Wohnens

Rubrik: Stadtchronik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stadtchronik

Chronique genevoise

Les nouveaux centres résidentiels à Genève (Suite)

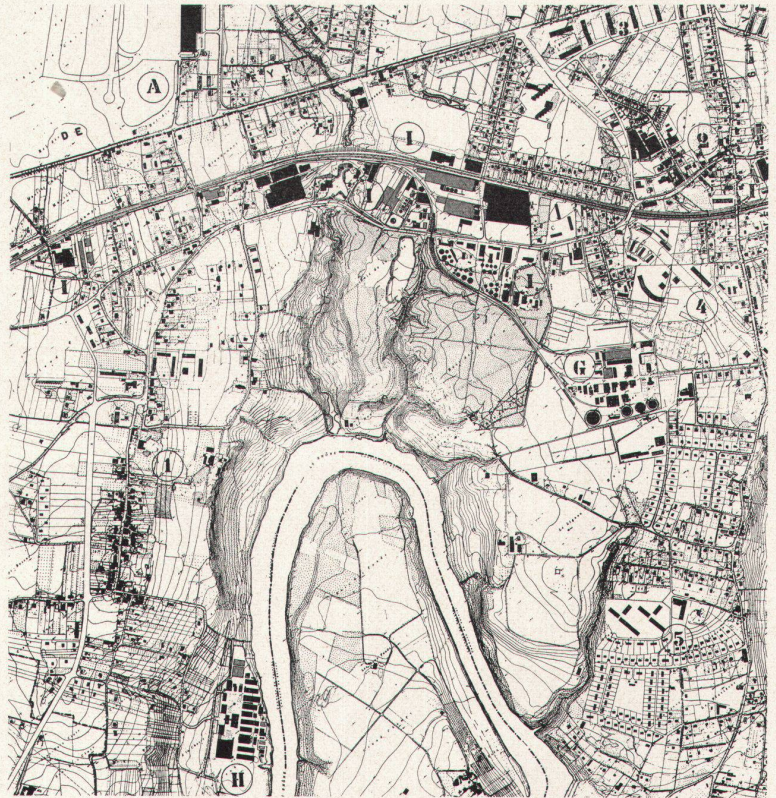
Commune de Vernier

Comme il a été dit précédemment, cette commune souffre d'un état de dispersion chronique. Son territoire est déjà en lui-même coupé topographiquement par un méandre du Rhône, prolongé au nord par le ravin boisé creusé par le Nant de l'Avanchet. Cette coupure détermine deux plateaux s'élevant jusqu'à environ 60 m au-dessus du plan d'eau. L'un, à l'ouest, comporte le centre communal proprement dit (1) et se rattache à la région encore agricole de Satigny. L'autre, à l'est, se rattache à la banlieue de l'agglomération urbaine de la Ville de Genève. Son centre, Châtelaine (2), n'a jamais été en réalité qu'un faubourg, développé le long de la route du Mandement, seul lien entre les deux parties. La présence de cette route, au nord, en doublure de la ligne de chemin de fer, détermine une zone industrielle linéaire (I), soulignée par l'existence de l'Usine à gaz (G) des Services industriels de la Ville de Genève.

A part une importante industrie de produits chimiques (H) installée dans la partie ouest en contre-bas du village de Vernier, au bord du Rhône, la commune n'a connu de développement que dans sa partie est, c'est-à-dire entièrement dans la dépendance du pôle d'attraction constitué par la Ville de Genève et en prenant un caractère de faubourg dispersé bien marqué. Jusqu'à une période encore toute récente, ce développement s'est surtout traduit par la multiplication des morcellements pour villas, entraînant la mobilisation d'énormes surfaces de terrains. Il n'y a pas si longtemps encore, on considérait la «Cité Vieus-seux» (V), avec ses bâtiments de trois étages sur rez-de-chaussée, comme la limite extrême de l'extension de caractère urbain!

Or, de 1950 à 1960, la population de la seule commune de Vernier a brusquement passé de 4000 habitants à 8000, et l'on escompte qu'elle atteindra de 13 000 à 15 000 en 1965.*

Face à cette énorme expansion, qui n'est que le prolongement de celle que connaît l'agglomération de la Ville de Genève, aucune mesure n'a été prise pour



Plan de Vernier 1 : 25 000

assurer un regroupement autour de l'un des noyaux proprement communaux. Pourtant, économiquement, l'expansion peut se justifier, puisque le développement de la zone industrielle permet d'escompter une extension du nombre d'emplois de 2000 à 5000, en tenant compte encore de l'influence de la proximité de l'aéroport (A), voire du CERN ou des établissements industriels de la région des Charmilles. Cependant, les cinq zones (1, 2, 3, 4, 5) de concentration résidentielle ne sont qu'improvisées en fonction des possibilités foncières, accentuant encore la dispersion et la dépendance communales. Ce phénomène se traduit par de lourdes charges sur le plan de l'équipement collectif. En plus des 23 classes d'école dont 19 occupées en 1950, il faut en créer de nouvelles un peu partout pour atteindre le nombre requis de 60. Pour tenter de répondre aux besoins des nouvelles populations, deux nouvelles bibliothèques municipales doivent être construites au détriment du développement de celles qui existent actuellement, déjà au nombre de deux. Egalement, deux stations d'épuration d'eaux usées doivent être réalisées. Les édifices religieux devront passer du nombre de trois à celui de huit. On pourrait encore citer d'autres exemples. Ainsi, faute d'avoir pu condenser la manifestation et la satisfaction des besoins de toute concentration urbaine,

aucune des cinq zones résidentielles en développement ne pourra acquérir un caractère réel d'unité.

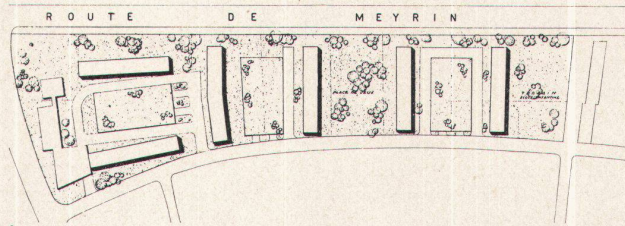
Groupe résidentiel de Balxert. Honegger frères, architectes et ingénieurs

Ce groupe est situé à la limite nord-est de la Commune de Vernier, en bordure de la route de Meyrin (3). Il se trouve à mi-chemin de la Ville à l'aéroport (A) et à proximité de la zone industrielle de Châtelaine-Vernier en développement le long de la voie du chemin de fer en direction de La Plaine.

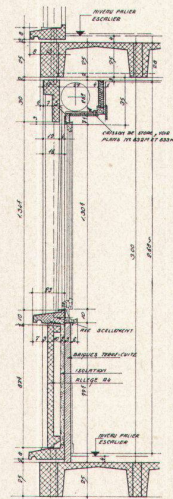
Le terrain mis à disposition est de 6,5 ha et est soumis aux conditions de la Loi sur l'expansion de 1957. L'implantation générale des bâtiments a été dessinée par le Service d'urbanisme du Département des travaux publics, sous la forme d'un plan d'aménagement que les architectes n'ont eu qu'à développer.

L'ensemble comporte 730 appartements et abrite environ 2200 personnes, soit 337 habitants/ha. La surface moyenne brute par pièce est de 23 m² (y compris la cuisine), et la densité est de 1,06 m² de plancher brut construit par m² de terrain. Le rapport entre la hauteur des bâtiments et la distance entre bâtiments est de 1 à 2. Il a permis de réaliser huit étages sur rez-de-chaussée, ce que les architectes considèrent comme une «cote économique» de hauteur de bâtiment. Elle permet de se contenter d'un seul as-

* Chiffres fournis par le secrétariat de la Commune.



1

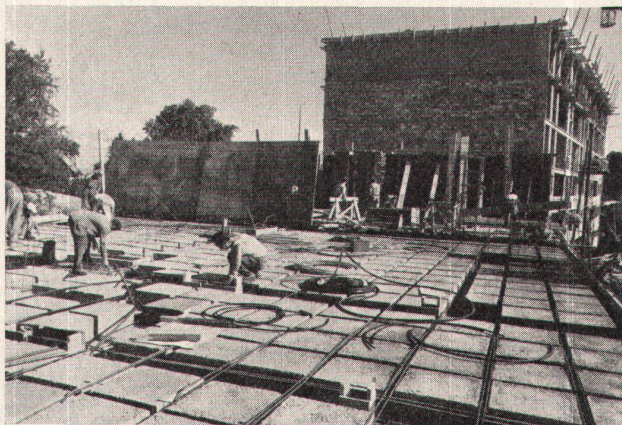


2

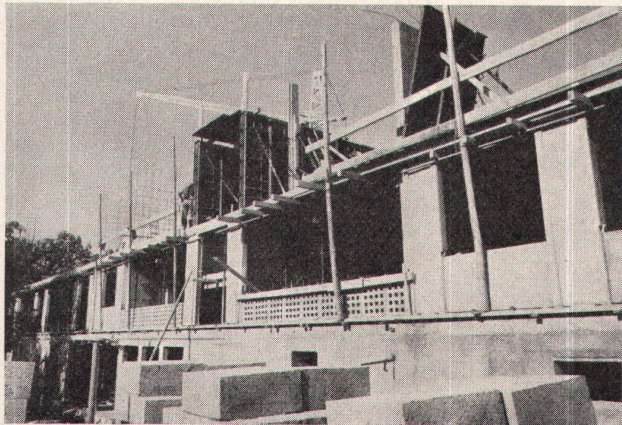
N°	SCHEMA DES PIECES	FACADE	ETAGE	TOTAL
R2/1		FACADE SUD	5.52	
		FACADE NORD	5.52	110.4
R2/2		FACADE SUD	16	
		FACADE NORD	16	32
R2/3		FACADE SUD	16	
		FACADE NORD	16	32
R2/4		FACADE SUD	8	
		FACADE NORD	8	8
R2/5		FACADE SUD	8	
		FACADE NORD	8	8
R2/6		FACADE SUD	8	
		FACADE NORD	8	8
R2/7		FACADE SUD	8	
		FACADE NORD	8	8

S.I. BALEXERT		BLOC 2	COTES EN M.M.	
COMMANDE		DETAILS VOIR PLAN	DESS. 19.5.59 J.D.	
REGLETTES		CHARGE D'ACIER 300T ETRE NUMEROTE	SELON DESIGNATION DE PIECE CI-DESSUS	
HONEGGER	FRERES	GENEVE	312	550

3



4



5

censeur par cage d'escalier, ne nécessite aucune installation spéciale de pompage pour la distribution d'eau et échappe à la réglementation spéciale de sécurité contre l'incendie pour les immeubles-tour. En cours d'exécution, elle n'entraîne aucune installation particulière de chantier et ne dépasse pas la hauteur de service ordinaire des engins de levage.

La circulation d'accès évite tout contact direct avec la route de Meyrin – voie à grand trafic – et distribue les bâtiments par un système en peigne.

Entre chacun des éléments se trouve une zone de verdure et de jeux dont trois sont aménagées sur les terrasses recouvrant des parkings souterrains abritant une voiture pour deux appartements.

A chaque extrémité du terrain une parcelle a été détachée, l'une du côté des

Wohnbebauung Balexert in Vernier

1 Situationsplan

2 Fassadenschnitt mit vorfabrizierten Elementen 1:50

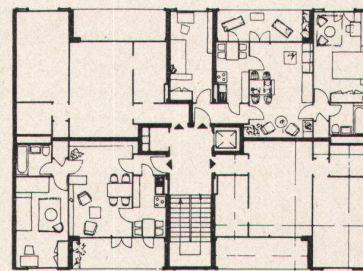
3 Beispiel eines Bestellformulars für vorfabrizierte Betonelemente

4 Deckenkonstruktion mit vorfabriziertem Betonhourdis

5 Außenwandmontage mit vorfabrizierten Betonelementen

6 Wohnungsgrundriß 1:400

7 Blick in die Siedlung



6



7

accès pour la création d'un centre commercial, l'autre, primitivement réservée à la construction d'un groupe scolaire, a été récemment redestinée par les pouvoirs publics à l'érection d'un édifice religieux.

Le prix de la construction est de fr. 100.—/m³ SIA, et les loyers sont en moyenne de fr. 450.— par pièce (la cuisine étant comptée comme pièce), grâce à la garantie hypothécaire fournie par les pouvoirs publics.

Ce groupe est l'une des nombreuses réalisations similaires des frères Honegger. Il est le résultat d'une expérience patiemment accumulée depuis 1930, dans le domaine de l'habitation collective, non seulement en Suisse, mais en France et au Maroc. En constant développement, cet effort tend à créer les conditions d'une production industrielle de logements, dans le cadre des possibilités de réalisation d'un bureau d'études d'importance moyenne.

Ce bureau travaille sur la base d'une organisation multilatérale dans laquelle les principales spécialisations du bâtiment sont représentées et opèrent «en parallèle». Architectes, ingénieurs, administrateurs, normalisateurs y sont en contact permanent et forment une équipe homogène. Il en résulte donc un «système», mais un système interne, établi au stade de la conception et qui se concrétise dans l'exécution dans la mesure où il se trouve des entreprises capables de s'y conformer. Ce système se réfère aux principes suivantes:

1° L'adoption d'un module (60 cm) et l'application de la grille modulaire tridimensionnelle qui en découle à tous les projets.

2° La collaboration des spécialistes groupés en «team» homogène.

3° Le développement de dessins standard et une normalisation des éléments.

4° L'application du groupage de marchés pour la production industrielle des éléments normalisés dans la mesure où les perspectives d'utilisation d'une part et la capacité de production d'autre part, en offrent la possibilité.

5° Ce système reste «ouvert» puisqu'il résulte d'une conception d'architectes et qu'il est appliqué avec des entreprises qui travaillent sur un plan qui reste concurrentiel.

Cependant, ce système connaît certaines limites qui sont inhérentes aux conditions dans lesquelles il cherche à s'affirmer – c'est-à-dire dans l'isolement.

Au stade de la conception il ne peut s'épanouir autrement que dans les conditions générales dans lesquelles se développe toute action créatrice en Suisse actuellement: celles d'une création individuelle et isolée. Un cadre économique

trop étroit et maintenu dans cette étroitesse pour de sacro-saintes raisons, dont chacun pourra apprécier à sa juste valeur le bien-fondé. Ces conditions n'aboutissent généralement qu'à des prototypes sans suite. Comme dans ce cas, l'ambition des promoteurs du système a justement été de dépasser le stade du prototype, leur réalisme leur a commandé de s'en tenir à une ligne extrêmement délimitée. Ce qui est conforme au principe d'une normalisation générale l'est à plus forte raison dans le cas d'une normalisation interne.

Sur le plan de l'exécution, on retrouve les mêmes conditions d'isolement. A part quelques rares entreprises spécialisées, aucun entrepreneur ne témoigne d'un intérêt quelconque pour ce genre de recherche. Uniquement soucieuses de préoccupations administratives et commerciales immédiates, les entreprises ont perdu de vue tout souci des responsabilités techniques et tout sens de la recherche, ne serait-ce que sous la forme d'une participation à une action menée à une échelle qui dépasse leur intérêt personnel immédiat.

Pourtant, le système a produit des effets positifs, et d'abord une rationalisation du travail au niveau du bureau d'études. A condition d'avoir la sécurité du mandat, ce bureau est à même d'assurer une avance de deux ans dans la production des dessins et des spécifications, par rapport aux possibilités d'exécution. Ses plans répondent déjà aux conditions d'une préfabrication d'éléments de séparation intérieurs, qu'on ne trouve pas encore sur le marché à des conditions acceptables.

Il lui est possible de conclure des marchés de fourniture d'éléments normalisés, une année à l'avance, comme par exemple un contrat de trente ascenseurs, extensible à cinquante, des éléments moulés en béton, des éléments de menuiserie et d'équipement de cuisine. Les avantages économiques de cette méthode sont évidents. Mais comme dans

l'état actuel des choses ils n'affectent que le 50% environ de l'ensemble de la construction, force est de réaliser le reste avec des moyens et à des prix « traditionnels ». Pour cette dernière part, la normalisation ne profite qu'au seul bureau d'études, mais elle ne peut se traduire par un avantage économique dans la construction. Parmi les métiers qui ralentissent l'évolution, les plus difficiles sont ceux qui emploient une main-d'œuvre travaillant à la tâche, telle que plâtriers, parqueteurs, poseurs de papiers peints; de surcroît, ce sont ceux dont le travail impressionne le plus les « experts » qui conseillent les établissements de crédit et les acheteurs... Autre réalité à laquelle toutes les tentatives du genre de celle que nous avons décrite, si tenaces soient-elles, se heurtent et se heurteront tant que durera leur isolement.

Pierre Bussat

Bauchronik

Projekt für Wohnbauten in Lutry bei Lausanne

Quartierplanung:

Atelier Eugène Mamin, Architekt; Mitarbeiter: Hubert Vuilleumier, Lausanne

Projekt: Architektengemeinschaft Atelier 5, Bern; Schaffner und Schlup, Architekten SIA, Lausanne

Das für eine Überbauung vorgesehene Gebiet liegt etwa 4 km östlich von Lausanne, zwischen der SBB-Linie Lausanne-Simplon und der Kantonsstraße. Es bildet mit seiner Lage zum See die Lausanne am nächsten liegende größere ungestörte Landreserve in bester Wohnlage. Die vom bestehenden Baureglement vorgeschriebenen Geschoszhöhen und Gebäudeabstände erlauben eine

Ausnutzung von fast 1,2 (Wohnfläche/Terrainfläche). Mit dem vorliegenden Projekt wird sie auf 1,0 herabgesetzt. Eine gewisse Bauhöhe kann nicht überschritten werden, ohne den Bewohnern der oberhalb der Bahnlinie liegenden Villen die Sicht auf den See zu nehmen. Die Lage am Hang, die Sicht auf den See und die damit verbundene Orientierung nach Süden bis Südwesten bestimmten die Ausrichtung der Bauten und ließen es als notwendig erscheinen, von jeder Wohnung aus den Blick auf den See frei zu halten.

Aus diesen Voraussetzungen ergab sich eine möglichst große Konzentrierung der Wohnungen auf dem obern Teil des Grundstückes, um die unten liegenden Bauten so flach halten zu können, daß sie die Sicht auf den See nicht beeinträchtigen. Dies wurde erreicht durch terrassenförmige Bauten, in deren unterem Teil sich Autoeinstellhallen befinden, darüber, zurückgesetzt, zwei Geschosse mit ausschließlich nach Süden orientierten Wohnungen und nochmals darüber, wieder zurückgesetzt, vier Geschosse mit beidseitig orientierten Wohnungen.

Die selben Überlegungen, die zu der Konzentrierung im obern Teil führten, ließen auch lange Baukörper als richtig erscheinen. Die im ganzen Gebiet zwischen Lutry und Lausanne übliche Aufteilung in etwa 20 bis 30 m lange einzeln stehende Blöcke hätte bei gleicher Ausnutzung, statt maximal drei, bis zu fünf einander die Aussicht versperrende Häuserreihen erfordert.

Die im untern Teil des Terrains gelegenen Blöcke reichen mit ihren 2½ bis 3½ Geschossen nie über das Niveau des jeweils dahinter liegenden Erdgeschosses hinaus. (Mit ½ werden die im Erdgeschoß liegenden und nur nach Süden orientierten Wohnungen bezeichnet.) Die Rich-

1
Modellansicht des Wohnbauprojektes in Lutry von Süden

